

MAIRIE DE BOULIAC



2025-03-01

BUDGET GENERAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire rappelle que l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Pour les entités, sous instruction compte M57 ou M4 (collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées), elles pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

La commune de Bouliac a anticipé la date d'échéance et a élaboré dès cette année, le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

Le compte financier unique de la Ville pour le budget principal, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
011 - Charges à caractère général	1 354 335.77 €	013 - Atténuations de charges	9 598.90 €
012 - Charges de personnel	1 845 922.84 €	70 - Produits des services	511 398.96 €
65 - Autres charges gest. courante	391 215.51 €	73 - Impôts et taxes	3 969 335.22 €
66 - Charges financières	158 432.62 €	74 - Dotations, subv. et participat°	286 390.84 €
73 - Atténuation de produits	174 014.22 €	75 - Autres prod. gestion courante	161 323.53 €
Opérations d'ordre	149 801.04 €	76 - Produits financiers	4.94 €
		77 - Produits exceptionnels	2 731.20 €
		Opération d'ordre	38 609.49 €
TOTAL	4 073 722.00 €	TOTAL	4 979 393.08 €
		<i>Résultat excédent</i>	+ 905 671.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	27 623.94 €	040 Opération d'ordre	149 801.04 €
Opéra° 902 Bibliothèque	14 094.52 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	188 382.32 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	25 909.32 €	13 Subventions d'investissement	26 910.83 €
Opéra° 904 Tx divers / équipement courant	48 552.72 €	458 Recettes opé. Cpt tiers	17 122.22 €
Opéra° 905 Mairie	5 467.14 €	21 Immobilisations corporelles	8 399.40 €
Opéra° 906 Salle des Fêtes	21 600.00 €	041 Opérat° patrimoniales	606 673.58 €
Opéra° 907 Salles de sport	37 075.72 €		
Opéra° 908 Cuisine	0.00 €		
Opéra° 909 Castel	652.80 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	38 968.14 €		
Opéra° 911 ALSH	6 156.00 €		
Opéra° 912 Crèche	6 930.55 €		
Opéra° 913 Bois et Parcs	0.00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	15 799.28 €		

Opéra° 916 Mise en accessibilité	0.00 €	
Opéra° 917 Salle Rambaud	1 104.00 €	
Opéra° 918 Logements	40 264.82 €	
Opéra° 919 Plaine des sports	7 620.00 €	
Opéra° 920 Eglise	16 374.30 €	
Opéra° 923 Electrification	66 264.83 €	
Opéra° 924 Voirie Environnement	16 516.20 €	
Opéra° 925 Vettiner	2 210 199.32 €	
Opéra° 927 Nelle S. des fêtes	61 335.74 €	
040 Opérations d'ordre	38 609.49 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	385 342.25 €	
204 Sub. Equi. versées	24 212.00 €	
458 Dépenses opé. Cpt tiers	8 399.40 €	
Virement budget lotissement communal	421 156.08 €	
TOTAL	3 546 228.56 €	TOTAL 997 289.39 €
<i>Résultat déficit</i>	<i>- 2 548 939.17 €</i>	

La section de fonctionnement 2024 est clôturée avec un excédent de + **905 671.08 €**.

La section d'investissement 2024 est clôturée avec un déficit de – **2 548 939.17 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Franck LECALIER, Adjoint aux finances,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération n°2023-09-04 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Bouliac,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la Ville de Bouliac ci-annexé.

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2024 concernant le budget principal.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 19 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 25.

Monsieur Henri MAILLOT, doyen de l'assemblée fait procéder au vote du Compte Financier Unique de la Commune 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024 dressé par M. le Maire :

1) adopte le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

2) constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	+ 905 671.08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ <u>1 847 836.17 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	2 753 507.25 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 2 548 939.17 €
Résultat comptable cumulé (excédent)	+ <u>1 779 437.96 €</u>
	- 769 501.21 €
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	- 494 428.18 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	+ <u>256 104.19 €</u>
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 238 323.99 €

Déficit d'investissement **- 1 007 825.20 €**

4) autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU du budget général de la commune 2024.

Vote Pour 20 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



NOTE SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bouliac.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. C'est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelques fois pluriannuelles.

LES CHIFFRES CLES DE 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024
011 - Charges à caractère général	1 298 837	1 354 336
012 - Charges de personnel	1 791 694	1 845 923
73 - Atténuation de produits (dont SRU)	118 919	174 014
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 315 917	149 801
65 - Autres charges gestion courante	377 466	391 216
66 - Charges financières	134 600	158 433
67 - Charges exceptionnelles	79 670	-
68 - Dotations provisions	509	-
TOTAL Dépenses	5 117 612	4 073 722

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024
013 - Atténuations de charges	74 866	9 599
70 - Produits des services	553 119	511 399
73 - Impôts et taxes	3 765 555	3 969 335
74 - Dotations, subventions, participations	257 086	286 390
75 - Autres produits gestion courante	52 820	161 324
76 - Produits financiers	3	5
77 - Produits exceptionnels	1 173 531	2 731
042 - Op. d'ordre transfert entre sections	27 737	38 609
TOTAL Recettes	5 904 717	4 979 393

Détails des principales dépenses :

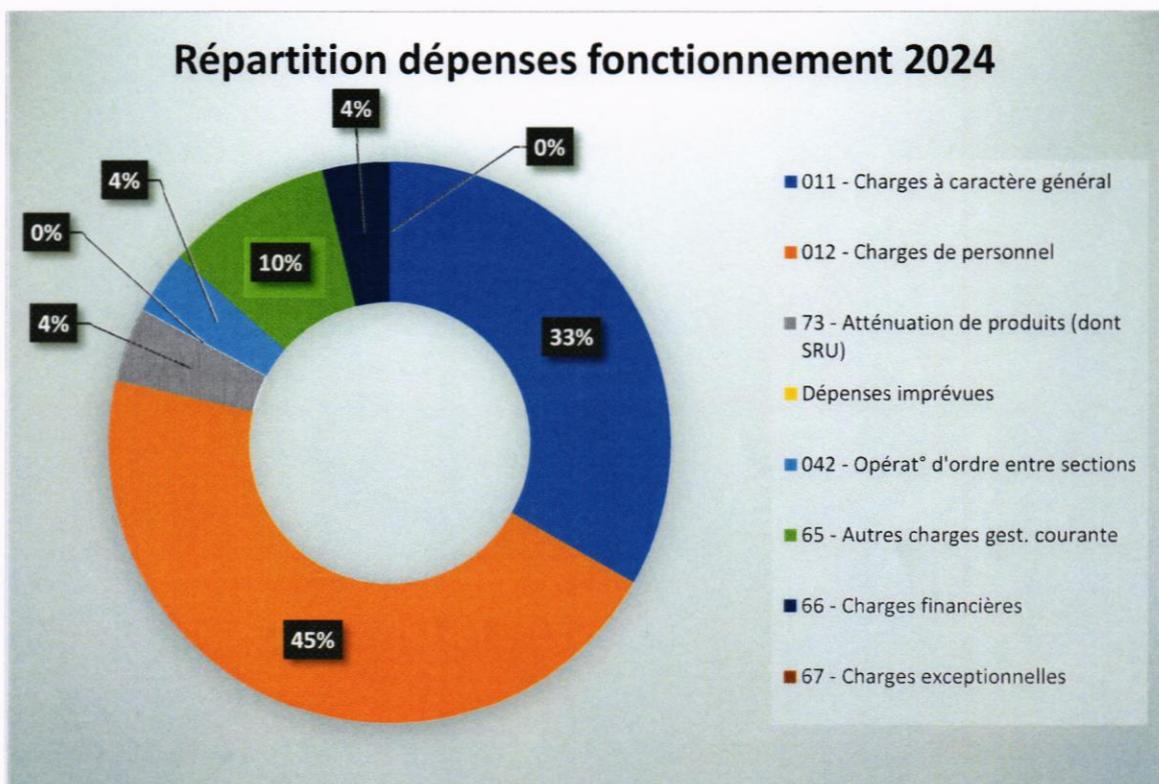
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	217 033,63
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	36 066,64
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	284 380,70
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	271,98
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	13 271,49
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	22 360,64
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	621,58
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	21 998,53
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	14 748,84
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	44 560,23
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	5 738,53
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	5 696,30
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	3 210,40
60-ACHATS	669 959,49
611 - Contrats de prestations de services	38 967,04
6132 - Locations immobilières	2 200,00
61351 - Locations matériel roulant	17 380,87
61358 - Autres locations mobilières	50 792,40
61521 - Terrains	180,72
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	21 530,13
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	864,00
615231 - Entretien et réparations sur voiries	1 824,12
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	21 249,09
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	28 506,00
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	37 075,80
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	21 205,23
6156 - Maintenance	128 055,05
6161 - Primes d'assurances multirisques	59 171,55
6168 - Autres primes d'assurance	55 263,70
6182 - Documentation générale et technique	1 790,64
6184 - Versements à des organismes de formation	8 946,70
61-SERVICES EXTERIEURS	495 003,04
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	386,19
62268 - Autres honoraires, conseils..	14 460,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	16 662,39
6232 - Fêtes et cérémonies	20 725,24
6236 - Catalogues et imprimés et publications	27 551,72
6237 - Publications	1 728,00
6247 - Transports collectifs du personnel	28 324,70
6251 - Voyages et déplacements	-
6261 - Frais d'affranchissement	2 802,04
6262 - Frais de télécommunications	29 941,55
627 - Services bancaires et assimilés	352,71

6281 - Concours divers (cotisations...)	14 695,82
6284 - Redevance pour services rendus	4 768,92
63512 - Taxes foncières	10 682,00
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	13 291,96
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	189 373,24
CHAP 011	1 354 335,77
65311 - Indemnités de fonction (élus)	109 567,75
65313 - Cotisations de retraite (élus)	11 966,69
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	8 232,26
65315 - Formation (élus)	1 112,00
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	220,52
6541 - Créances admises en non-valeur	279,75
657363 Subventions de fonctionnement aux états à caractère admin	19 000,00
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles	51 500,00
65741 - Subventions de fonctionnement aux ménages	25 000,00
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	161 600,00
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	1 407,60
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	1 328,94
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	391 215,51
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	184 000,68
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	28 115,45
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 53 683,51
66-CHARGES FINANCIERES	158 432,62
739116 - Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	143 529,22
7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales	30 485,00
73-ATTENUATION DE PRODUITS	174 014,22

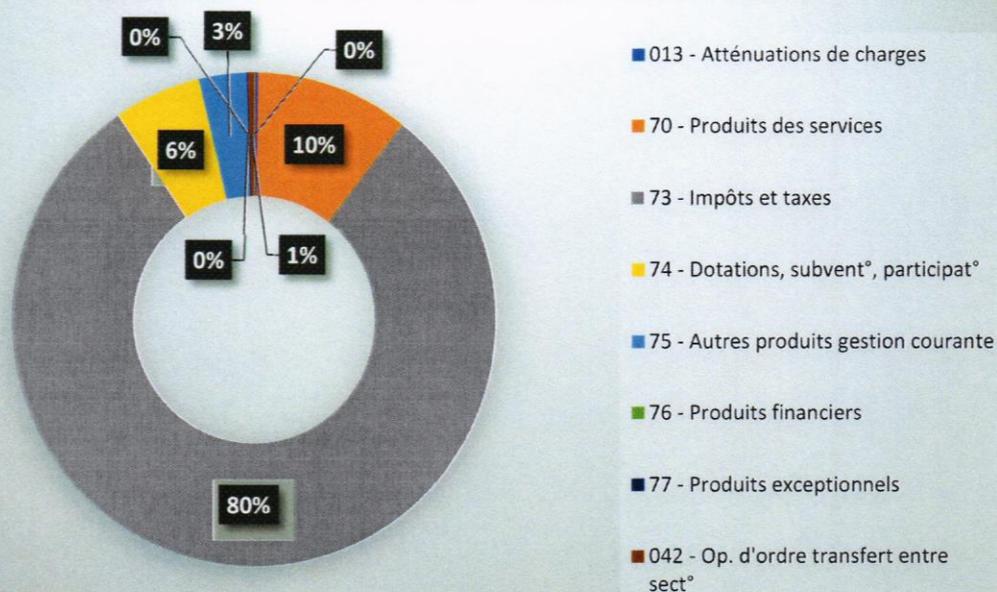
Détails de quelques recettes :

6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	415,50
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	9 183,40
013-ATTENUATION DE CHARGES	9 598,90
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1 400,00
70328 - Autres droits de stationnement et de location	4 426,43
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	2 336,00
70631 - A caractère sportif	3 683,00
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	61 563,21
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	122 145,43
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	134 875,80
7078 - Autres marchandises	112,51
7083 - Locations diverses (autres qu'immeuble)	557,19
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	159 233,00
70871 Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	16 158,48
70878 - Remboursement de frais par des tiers	4 907,91
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	511 398,96
73111 - Impôts directs locaux	3 180 474,00
73118 - Autres contributions directes	5 943,00

73132 - Taxe sur les pylônes électriques	110 608,00
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	116 850,42
73174-TLPE	107 906,29
73211 - Attribution de compensation	235 603,00
73212 - Dotation de solidarité communautaire	108 663,92
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe habitation RP	45,59
738 - Autres impôts et taxes	103 241,00
73-IMPOTS ET TAXES	3 969 335,22
741121 - Dotation de solidarité rurale	56 794,00
742 - Dotations aux élus locaux	163,00
744 - FCTVA	4 361,76
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	96 133,00
74836 - Attribution du fonds départ. De péréquation de la TP	4 838,00
74881 - Participation des familles / restau et héberg scolaires	5 175,88
74888 - Autres attributions et participations	118 925,20
74-DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	286 390,84
752 - Revenus des immeubles	60 284,63
75888 - Autres produits divers de gestion courante	101 038,90
75-AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	161 323,53
761 - Produits de participations	0,29
7688 - Autres produits financiers	4,65
76-PRODUITS FINANCIERS	4,94



Répartition recettes fonctionnement 2024



TAUX DE REALISATION / BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	Taux réalisation
011 - Charges à caractère général	1 387 463	1 354 336	98 %
012 - Charges de personnel	1 992 000	1 845 923	93 %
73 - Atténuation de produits (dont SRU)	174 000	174 014	100 %
042 - Opération d'ordre entre sections	183 000	149 801	82 %
65 - Autres charges gestion courante	395 367	391 216	99 %
66 - Charges financières	158 500	158 433	100 %
67 - Charges exceptionnelles	1 000	-	-
68 - Dotations provisions	4 500	-	-

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	Taux réalisation
013 - Atténuations de charges	10 800	9 599	89 %
70 - Produits des services	523 133	511 399	98 %
73 - Impôts et taxes	3 885 512	3 969 290	102 %
74 - Dotations, subvention, participation	257 961	286 228	111 %
75 - Autres produits gestion courante	117 358	161 324	137 %
76 - Produits financiers	3	5	165 %
77 - Produits exceptionnels	1 500	2 731	182 %
042 - Op. d'ordre transfert entre section	28 209	38 609	137 %

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent)	+ 905 671.08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ <u>1 847 836.17 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	2 753 507.25 €

LES CHIFFRES CLES DE 2024 – SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION DEPENSES	<i>Liquidé au 31/12/2024</i>
	3 546 228,56
Total opérations	2 668 509,34
901- Centre culturel	27 623,94
902- Bibliothèque (+ludothèque, RPE)	14 094,52
903- Pole Technique	25 909,32
904- Travaux divers / Equipements	48 552,72
905- Mairie	5 467,14
906- Salle des Fetes	21 600,00
907- Salles des sports / Equipements sportifs	37 075,72
909- Castel	652,80
910- Ecoles	38 968,14
911- ALSH	6 156,00
912- Crèche	6 930,55
915- Espaces verts	15 799,28
917- Salle Rambaud	1 104,00
918- Logements	40 264,82
919- Plaine des Sports	7 620,00
920- Eglise / cimetière	16 374,30
923- Electrification / Eclairage public	66 264,83
924- Voirie / Environnement	16 516,20
925- Vettiner	2 210 199,32
927, Reconstruction salle des fêtes	61 335,74
16- Emprunts et dettes assimilées	385 342,25
1641- Emprunts en euros	385 342,25
204	24 212,00
2046 - ACI Bx Métropole	24 212,00
040- Opérations d'ordre de transfert	38 609,49
13911 - Autres amortissements	292,20
139158 - Amortissement subventions EP	3 705,29
198 - ACI Bx Métropole	24 212,00
192 - Ecriture comptable vente véhicule (clio)	10 400,00
458	8 399,40
458102- Ecriture comptable convention mobilier urbain	8 399,40
Virement au budget du lotissement communal	421 156,08

SECTION RECETTES	Liquidé au 31/12/2024
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	149 801,04
28031 -	2 044,42
21828 -	12 200,00
2804182-	28 994,46
280422-	3 499,80
28046 -	24 212,00
2805 -	6 786,20
28121-	424,76
28128 -	133,41
28152 -	1 296,64
281568 -	422,03
281828 -	16 261,18
281831 -	197,72
281838 -	11 444,50
281848 -	7 747,44
28185 -	265,12
28188 -	33 871,36
10- Dotations, fonds divers et réserves	188 382,32
10222- FCTVA	188 382,32
13- Subventions d'investissement	26 910,83
13158 - Métropole cimetière	26 910,83
458 - Sub. Métropole convention mobilier / étude domanialité	17 122,22
458202 - Subvention Métropole convention mobilier	17 122,22
2188 - Ecriture comptable mobilier Métropole	8 399,40
041- Ecriture comptable étude Vettiner	606 673,58

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 2 548 939.17 €
Résultat comptable cumulé (excédent)	+ 1 779 437.96 €
	- 769 501.21 €
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	- 494 428.18 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	+ <u>256 104.19 €</u>
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 238 323.99 €
Déficit d'investissement	- 1 007 825.20 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

→ En couverture du Besoin réel d'investissement	+ 1 007 825.20 € (RI cpt 1068)
→ En excédent reporté à la section de fonctionnement	+ 1 745 682.05 €

QUELQUES RATIOS DEPUIS DEBUT DU MANDAT

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 857 136	4 296 571	4 454 132	4 703 629	4 938 052
Dépenses réelles de fonctionnement	3 072 804	3 225 755	3 568 753	3 801 185	3 923 922
Epargne brute	784 332	1 070 816	885 379	902 444	1 014 130
Taux épargne brute (Seuil critique sous 12 %)	20,33%	24,92%	19,88%	19,19%	20,54%
Remb. capital emprunts	179 193	185 330	191 726	198 392	198 392
Total remb. Emprunts capital	179 193	185 330	191 726	198 392	198 392
Epargne nette (autofinancement)	605 139	885 486	693 653	704 052	815 738
Taux épargne nette	15,69%	20,61%	15,57%	14,97%	16,52%
Encours dette actuelle	2 937 522	2 752 192	6 160 467	5 962 075	5 184 143
Encours total dette	2 937 522	2 752 192	6 160 467	5 962 075	5 184 143
Capacité de désendettement (Seuil 11 ans)	3,75	2,57	6,96	6,61	5,11



2025-03-02

BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget général de la commune de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	+ 905 671.08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ <u>1 847 836.17 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	2 753 507.25 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 2 548 939.17 €
Résultat comptable cumulé (excédent)	+ <u>1 779 437.96 €</u>
	- 769 501.21 €

<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	- 494 428.18 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	+ 256 104.19 €
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 238 323.99 €

Déficit d'investissement - 1 007 825.20 €

**➔ Affectation du résultat de la section de fonctionnement
En couverture du Besoin réel d'investissement** + 1 007 825.20 €
(RI cpt 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement + 1 745 682.05 €

Où ces explications, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2024.

Vote Pour 22 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-03

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire rappelle que l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Pour les entités, sous instruction compte M57 ou M4 (collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées), elles pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

La commune de Bouliac a anticipé la date d'échéance et a élaboré dès cette année, le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

Le compte financier unique de la Ville pour le budget annexe du lotissement communal, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chap 011	13 620.40 €	Chap 042	1 029 702.65 €
Chap 042	1 014 717.25 €	Chap 043	1 365.00 €
Chap 043	1 365.00 €		
Chap 66	1 365.00 €		
TOTAL	1 031 067.65 €	TOTAL	1 031 067.65 €
<i>Résultat</i>			0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chap 16	390 000.00 €	Chap 16	421 156.08 €
Chap 040	1 029 702.65 €	Chap 040	1 014 717.25 €
		Chap 10	513 117.28 €
TOTAL	1 419 702.65 €	TOTAL	1 948 990.61 €
<i>Résultat excédent</i>			+ 529 287.96 €

La section de fonctionnement 2024 est clôturée avec résultat nul de **0.00 €**.

La section d'investissement 2024 est clôturée avec un excédent de **+ 529 287.96 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Franck LECALIER, Adjoint aux finances,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération n°2023-09-04 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Bouliac,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement communal de la Ville de Bouliac ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe de la Ville pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 19 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 25.

Monsieur Henri MAILLOT, doyen de l'assemblée fait procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe de la Ville pour l'exercice 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Après s'être fait présenter le budget annexe primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe du lotissement communal de l'exercice 2024 dressé par M. le Maire :

- 1) adopte le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

→ Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ 31 156.08 €
Résultat de clôture à reporter (excédent)	+ 31 156.08 €

→ **Résultat de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement (excédent)	+ 529 287.96 €
Résultat comptable cumulé (excédent)	<u>- 513 117.28 €</u> + 16 170.68 €

4) autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU du budget annexe du lotissement communal 2024.

Vote Pour 20 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



LOTISSEMENT COMMUNAL
NOTE SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 & BUDGET ANNEXE 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bouliac.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. C'est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
6045 - Achats d'études, prestations de services	8 186,95 €	5 388,00 €
605 - Achats de matériel, équipement et travaux	5 433,45 €	40 000,00 €
<i>Total chapitre 011</i>	<i>13 620,40 €</i>	<i>45 388,00 €</i>
6522 - Versement budget communal		273 278,04 €
<i>Total chapitre 65 Autres charges gest° courante</i>		<i>273 278,04 €</i>
66111 - Intérêts	1 365,00 €	
<i>Total chapitre 66</i>	<i>1 365,00 €</i>	
608 - Frais accessoires	1 365,00 €	
<i>Total chapitre 043</i>	<i>1 365,00 €</i>	
7133 - Annulation stock	1 014 717,25 €	1 029 702,65 €
7135 - Sortie du stock les lots vendus		113 078,04 €
TOTAL DEPENSES	1 031 067,65 €	1 461 446,73 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
7015 - Ventes terrains		355 200,00 €
<i>Ventes terrains</i>		<i>355 200,00 €</i>
796 - Transfert de charges	1 365,00 €	
<i>Total chapitre 043</i>	<i>1 365,00 €</i>	
7135 - Stock produits achevés	1 029 702,65 €	1 075 090,65 €
Excédent n-1		31 156,08 €
TOTAL RECETTES	1 031 067,65 €	1 461 446,73 €

Vente du lot n°7 : 370 000 € - 14 800 € (honoraires agence) = 355 200 €

Une somme de **273 278.04 €** est reversée sur le budget principal de la commune.

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025
1641 – Remboursement emprunt	390 000,00 €	
3555 - Stock produits achevés	1 029 702,65 €	1 075 090,65 €
TOTAL DEPENSES	1 419 702,65 €	1 075 090,65 €

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025
16876 - Autres établissement publics locaux	421 156,08 €	
<i>Total chapitre 16</i>	<i>421 156,08 €</i>	
3355 - Annulation stock	1 014 717,25 €	1 029 702,65 €
3555 - Sortie du stocks les lots vendus		113 078.04 €
1068 – Affectation résultat	513 117,28 €	
R-001 - Résultat reporté investissement		16 170,68 €
TOTAL RECETTES	1 948 990,61 €	1 158 951,37 €

	2024
Résultat de fonctionnement	- €
Résultat d'investissement	529 287,96 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	31 156,08 €
Résultat d'investissement reporté N-1	- 513 117,28 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	31 156,08 €
Résultat d'investissement de l'exercice	16 170,68 €

Le budget annexe du lotissement communal prend en compte la gestion des stocks produits et achevés.

Méthodologie du calcul de sortie du stock :

Montant du stock au 31/12/2024 : 1 029 702.65 €

Travaux prévus en 2025 : 45 388.00 €

Montant du stock prévu au 31/12/2025 : **1 075 090.65 €**

Surface initiale du lotissement (y compris les voies et divers espaces) : 11 597 m²

Surface vendue au 31/12/2024 : 2 736 m²

Surface restante au 01/01/2025 : 11 677 – 2 736 = 8 861 m²

Coût de revient : 1 075 090.65 € / 8 861 m² = 121.33 €

Surface prévisionnelle vendue en 2025 (lot n°7) : 932 m².

Sortie du stock 2025 : 932 m² x 121.33 € = **113 078.04 €**

La section d'investissement du budget annexe du lotissement communal est pour l'année 2025 en excédent de 83 860.72 €.

Au 01/01/2026, la valeur comptable du stock : 1 075 090.65 € - 113 078.04 € = 962 012.61 €



2025-03-04

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement communal de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ 31 156.08 €
Résultat de clôture à reporter (excédent)	+ 31 156.08 €

→ Résultat de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (excédent)	+ 529 287.96 €
Résultat comptable cumulé (excédent)	- 513 117.28 € + 16 170.68 €

→ La somme de **31 156.08 €** est reportée en section de fonctionnement 2025 et celle de **16 170.68 €** reportée en section d'investissement 2025.

Où ces explications, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2024.

Vote Pour 22 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-05

IMPÔTS LOCAUX – TAUX 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les taux d'imposition 2025 même si aucun changement n'est à prévoir cette année.

Il rappelle que les taux actuels ont été revus en 2021 et que ces derniers restent identiques pour l'année 2025 à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 46.14 %
- Taxe foncière non bâtie : 87.81 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 17.06 %

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le vote des taux des impôts locaux 2025 tel que présentés ci-dessus.

Vote Pour 22 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



2025-03-06

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le Budget Primitif 2025 de la commune et notamment la note de synthèse. La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	1 280 090.00 €	002 Excédent de fonctionnement	1 745 682.05 €
012 Charges de personnel	2 137 202.76 €	013 Atténuations de charges	9 500.00 €
023 Virement à section inv.	3 184 820.97 €	70 Produits des services	517 833.00 €
65 Autres charges de gestion	390 341.45 €	73 Impôts et taxes	4 020 379.70 €
66 Charges financières	159 349.47 €	74 Dota°, subven°, participa°	296 210.11 €
67 Charges exceptionnelles	3 500.00 €	75 Autres produits de gestion	803 622.28 €
68 Dotations	117 686.98 €	76 Produits financiers	5.00 €
73 Atténuation de produits	150 000.00 €	77 Produits exceptionnels	1 550.00 €
		042 Opérat° ordres entre sections	28 209.49 €
TOTAL	7 422 991.63 €	TOTAL	7 422 991.63 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement y compris RAR</i>		<i>Recettes d'investissement y compris RAR</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	23 990.28 €	021 Virement de section fonct°	3 184 820.97 €
Opéra° 902 Bibliothèque	4 802.59 €	040 Opéra° d'ordre amortissements	114 686.98 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	44 254.48 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	1 484 243.49 €
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	27 350.59 €	13 Subventions d'investissement	494 994.93 €
Opéra° 905 Mairie	241 666.96 €	458 Recettes Opé cpt tiers	14 820.08 €
Opéra° 906 Salle des Fêtes	5 280.00 €	21 Immobilisations corporelles	14 820.08 €
Opéra° 907 Salles de sport	134 037.01 €	041 Ecriture comptable	10 427.52 €
Opéra° 908 Cuisine	24 000.00 €		
Opéra° 909 Castel	287 242.68 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	45 408.34 €		
Opéra° 911 ALSH	37 484.51 €		
Opéra° 912 Crèche	4 100.00 €		
Opéra° 913 Bois et Parcs	11 000.00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	3 500.00 €		
Opéra° 916 Mise en accessibilité	10 000.00 €		
Opéra° 917 Salle Rambaud	12 234.48 €		
Opéra° 918 Logements	19 460.00 €		
Opéra° 919 Plaine des sports	14 440.00 €		
Opéra° 920 Eglise	393 064.40 €		
Opéra° 923 Electrification	538 161.21 €		
Opéra° 924 Voirie Env.	47 326.80 €		
Opéra° 925 Vettiner	172 213.49 €		
Opéra° 927 Reconstruct° S.fêtes	818 421.16 €		
040 Opérations d'ordre	32 209.49 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	392 589.00 €		
204 Sub. Equi. Versées	24 212.00 €		
458 Dép. opé cpt tiers	14 820.08 €		
001 Déficit reporté	769 501.21 €		
TOTAL	4 152 770.76 €	TOTAL	5 318 814.05 €

Monsieur le Maire explique que la section d'investissement est excédentaire de 1 166 043.29 €. Cet excédent sera utilisé à partir de l'exercice 2026 pour les travaux de reconstruction de la salle des fêtes. Il correspond au montant du versement du 1^{er} acompte de l'indemnité d'assurance.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 033-213300650-20250325-BG_20250306-BF



Où ces explications, le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2025 tel que présenté ci-dessus.

Vote

Pour 22

Abstention 0

Contre 5

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Une fois voté, le budget 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 19 février 2025. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une

famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, périscolaires,), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **7 149 713.59 €**.

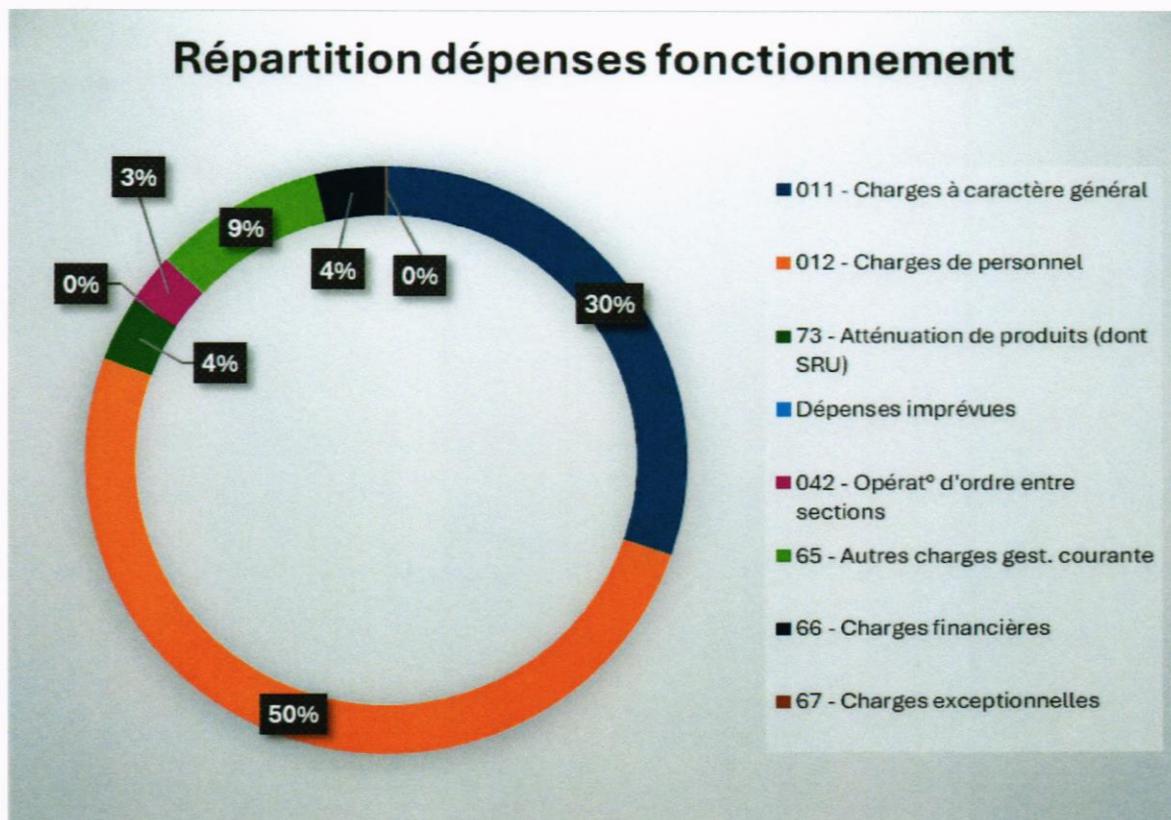
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 hors versement à la section d'investissement représentent **4 238 170.66 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement en limitant le recours à un emprunt trop important. Pour 2025, le versement à de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **3 184 820.97 €**. **Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à la somme de 7 422 991.63 €**.

b) Les dépenses de la section

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Montant
Charges à caractère général	1 280 090.00
Charges de personnel	2 137 202.76
Atténuation de produits	150 000.00
Autres charges gestion courante	390 341.45
Charges financières	159 349.47
Charges exceptionnelles	3 500.00
Dotations	117 686,98
TOTAL Dépenses <u>hors virement invest.</u>	4 238 170.66
Virement à section d'investissement	3 184 820,97
	7 422 991.63



c) Détail des dépenses de la section

CHAP/ART	
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	225 000,00
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	39 000,00
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	270 000,00
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	300,00
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	15 000,00
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	16 000,00
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	1 000,00
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	18 000,00
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	14 000,00
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	40 000,00
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	5 500,00
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	5 800,00
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	3 500,00
60-ACHATS	653 100,00
611 - Contrats de prestations de services	51 000,00
61351 - Locations matériel roulant	18 000,00
61358 - Autres locations mobilières	52 000,00
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000,00
615231 - Entretien et réparations sur voiries	2 000,00
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	15 000,00

61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	28 500,00
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	25 000,00
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	20 500,00
6156 - Maintenance	134 000,00
6161 - Primes d'assurances multirisques	63 600,00
6168 - Autres primes d'assurance	9 500,00
6182 - Documentation générale et technique	1 940,00
6184 - Versements à des organismes de formation	8 000,00
61-SERVICES EXTERIEURS	449 040,00
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00
62268 - Autres honoraires, conseils..	10 000,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	2 000,00
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	21 000,00
6236 - Catalogues et imprimés et publications	30 500,00
6237 - Publications	2 000,00
6247 - Transports collectifs du personnel	28 500,00
6251 - Voyages et déplacements	1 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	3 500,00
6262 - Frais de télécommunications	32 000,00
627 - Services bancaires et assimilés	500,00
6281 - Concours divers (cotisations...)	14 500,00
6284 - Redevance pour services rendus	5 000,00
6288 - Autres services extérieurs	50,00
63512 - Taxes foncières	15 000,00
63711 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	11 000,00
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	177 950,00
CHAP 011	1 280 090,00
6216 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 000,00
6331 - Versement mobilité	25 500,00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	26 000,00
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 750,00
63-IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	64 250,00
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	833 000,00
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	4 562,76
64113 - Personnel titulaire - NBI	7 200,00
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	150 100,00
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	391 000,00
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	950,00
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	58 900,00
64161 - Emplois-jeunes	
6417 - Rémunérations des apprentis	8 440,00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	254 000,00

6453 - Cotisations aux caisses de retraite	310 000,00
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 000,00
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	5 000,00
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	2 300,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	4 500,00
6478 - Autres charges sociales diverses	26 000,00
64-CHARGES DE PERSONNEL	2 072 952,76
CHAP 012	2 137 202,76
65311 - Indemnités de fonction (élus)	110 500,00
65313 - Cotisations de retraite (élus)	12 000,00
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	8 500,00
65315 - Formation (élus)	2 500,00
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	20 890,25
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles	52 971,20
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	180 000,00
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	1 580,00
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	1 400,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	390 341,45
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	162 644,89
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	24 820,03
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 28 115,45
66-CHARGES FINANCIERES	159 349,47
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00
739116 - Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	120 000,00
7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales	30 000,00
73-ATTENUATION DE PRODUITS	150 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	4 120 483,68
023 - Virement à la section d'investissement	3 184 820,97
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	114 686,98
6817 - Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	3 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 302 507,95
TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRE	7 422 991,63

Le prélèvement relatif à la Loi SRU lié à la carence en logements conventionnés est réduit en 2025 du fait du dégrèvement de la moins-value de la vente d'un terrain à bâtir du lotissement communal à la société Mésolia.

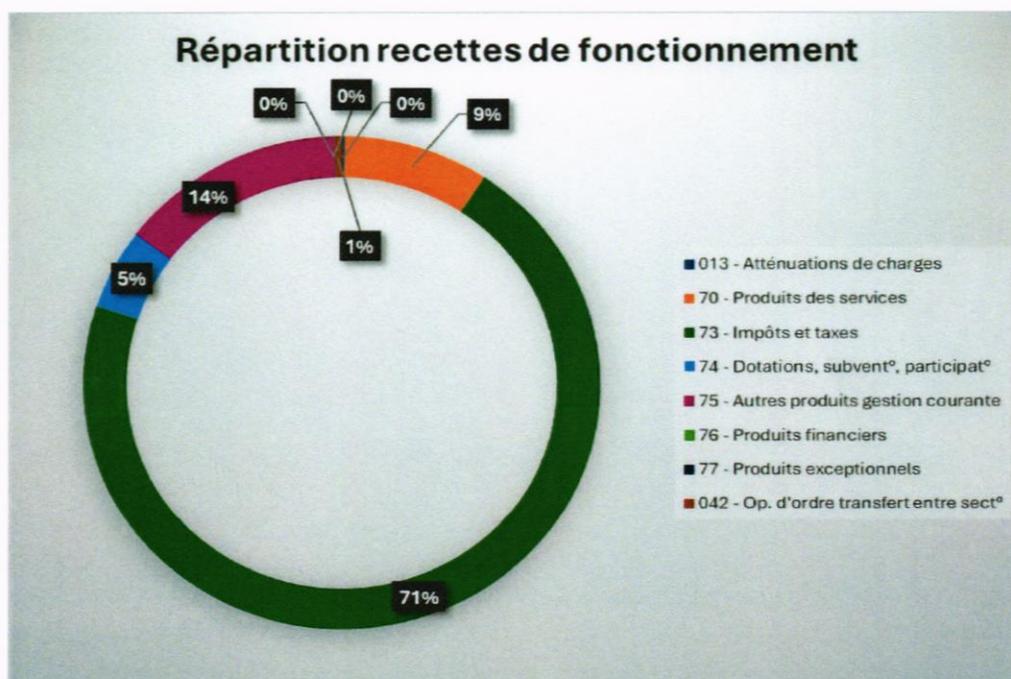
Il est à noter l'apparition d'un nouveau prélèvement mis en place par la dernière loi des finances : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, appelé « DILICO », ayant pour objectif de participer au redressement des finances publiques. Le montant de ce prélèvement est de 53 000 € pour la commune.

d) Evolution des dépenses par rapport à 2024 (%)

60-ACHATS	- 2,52
61-SERVICES EXTERIEURS	- 9,29
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- 6,03
CHAP 011	- 5,48
CHAP 012	15,78
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- 0,22
66-CHARGES FINANCIERES	0,58
73-ATTENUATION DE PRODUITS	- 13,80
TOTAL DEPENSES REELLES	5,01

e) Les recettes de la section

RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant
Atténuations de charges	9 500.00
Produits des services	517 833.00
Impôts et taxes	4 020 379.70
Dotations, subventions, participations	296 210.11
Autres produits gestion courante	803 622.28
Produits financiers	5.00
Produits exceptionnels	1 550.00
Opération d'ordre	28 209.49
TOTAL Recettes hors excédent fonct°	5 677 309.58
Résultat de fonctionnement reporté	1 745 682.05
	7 422 991.63



e) Détail des principales recettes de la section

6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	9 500,00
013-ATTENUATION DE CHARGES	9 500,00
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00
70328 - Autres droits de stationnement et de location	4 500,00
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000,00
70631 - A caractère sportif	3 500,00
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	70 000,00
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	123 000,00
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	135 000,00
7083 - Locations diverses (autres qu'immeuble)	600,00
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	159 233,00
70878 - Remboursement de frais par des tiers	19 000,00
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	517 833,00
73111 - Impôts directs locaux	3 243 683,00
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	110 000,00
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	115 000,00
73174-TLPE	108 000,00
73211 - Attribution de compensation	235 603,00
73212 - Dotation de solidarité communautaire	108 093,70
738 - Autres impôts et taxes	100 000,00
73-IMPOTS ET TAXES	4 020 379,70
741121 - Dotation de solidarité rurale	64 000,00
744 - FCTVA	3 045,34
7458 - Dotations apprentissage	16 397,51
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	97 767,26
74836 - Attribution du fonds départ. De péréquation de la TP	5 000,00
74888 - Autres attributions et participations	110 000,00
74-DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	296 210,11
752 - Revenus des immeubles	79 020,24
75821 – Versement du budget annexe du lotissement communal	273 278,04
75888 - Autres produits divers de gestion courante	451 324,00
75-AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	803 622,28
761 - Produits de participations	1,00
7688 - Autres produits financiers	4,00
76-PRODUITS FINANCIERS	5,00
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 550,00
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 550,00
77681 - Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	24 212,00
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	3 997,49
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	28 209,49

TOTAL RECETTES	5 677 309,58
002-Résultat de fonctionnement reporté (si excédent)	1 745 682,05
TOTAL RECETTES	7 422 991,63

Les taux d'imposition pour l'année 2025 restent inchangés par rapport à 2024 et s'établissent ainsi :

- Taxe foncière bâtie : 46.14 %
- Taxe foncière non bâtie : 87.81 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 17.06 %

A noter le remboursement de la TVA liée à la construction des trois locaux commerciaux de l'ilot Vettiner pour un montant de 421 324 € ainsi que le versement du budget annexe du lotissement communal d'un montant de 273 278.04 € du fait de la vente du lot n°7.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Détail des dépenses

SECTION DEPENSES	RAR 2024 reportés sur 2025	Nouveaux crédits 2025	BP 2025
Total opérations	494428,18	3531067,05	4152770,76
901- Centre culturel	6894,00	17096,28	23990,28
902- Bibliothèque (+ludothèque, RPE)	0,00	4802,59	4802,59
903- Pole Technique	0,00	44254,48	44254,48
904- Travaux divers / Equipements	5352,26	21998,33	27350,59

905- Mairie	95826,00	145840,96	241666,96
906- Salle des Fetes	5280,00	0,00	5280,00
907- Salles des sports / Equipements sportifs	65365,53	68671,48	134037,01
908- Cuisine	0,00	24000,00	24000,00
909- Castel	0,00	287 242,65	287 242,65
910- Ecoles	6214,90	39193,44	45408,34
911- ALSH	31356,71	6127,80	37484,51
912- Crèche	0,00	4100,00	4100,00
913-Bois et Parcs	0,00	11000,00	11000,00
915- Espaces verts	0,00	3500,00	3500,00
916 - Accessibilité ERP	0,00	10000,00	10000,00
917- Salle Rambaud	3470,40	8764,08	12234,48
918- Logements	960,00	18500,00	19460,00
919- Plaine des Sports	1440,00	13000,00	14440,00
920- Eglise / cimetière	23624,40	369440,00	393064,40
923- Electrification / Eclairage public	111161,21	427000,00	538161,21
924- Voirie / Environnement	2160,00	45166,80	47326,80
925- Vettiner	135322,77	36890,72	172213,49
927. Reconstruction salle des fêtes	0,00	818421,16	818421,16
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	769501,21	769501,21
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		769501,21	769501,21
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00	392589,00	392589,00
1641- Emprunts en euros	0,00	392589,00	392589,00
204	0,00	24212,00	24212,00
2046 - ACI Bx Métropole	0,00	24212,00	24212,00
040- Opérations d'ordre de transfert	0,00	28212,00	32209,49
13911 - Autres amortissements			292,20
139158 - Amortissement subventions EP			3705,29
198 - ACI Bx Métropole	0,00	24212,00	24212,00
20422 - PIG	0,00	4000,00	4000,00
458	0,00	14820,08	14820,08
458102- Ecriture comptable convention mobilier urbain	0,00	14820,08	14820,08

Le total des opérations s'élève à un montant de 2 919 438.98 €.

Les principales opérations sur 2025 sont les suivantes :

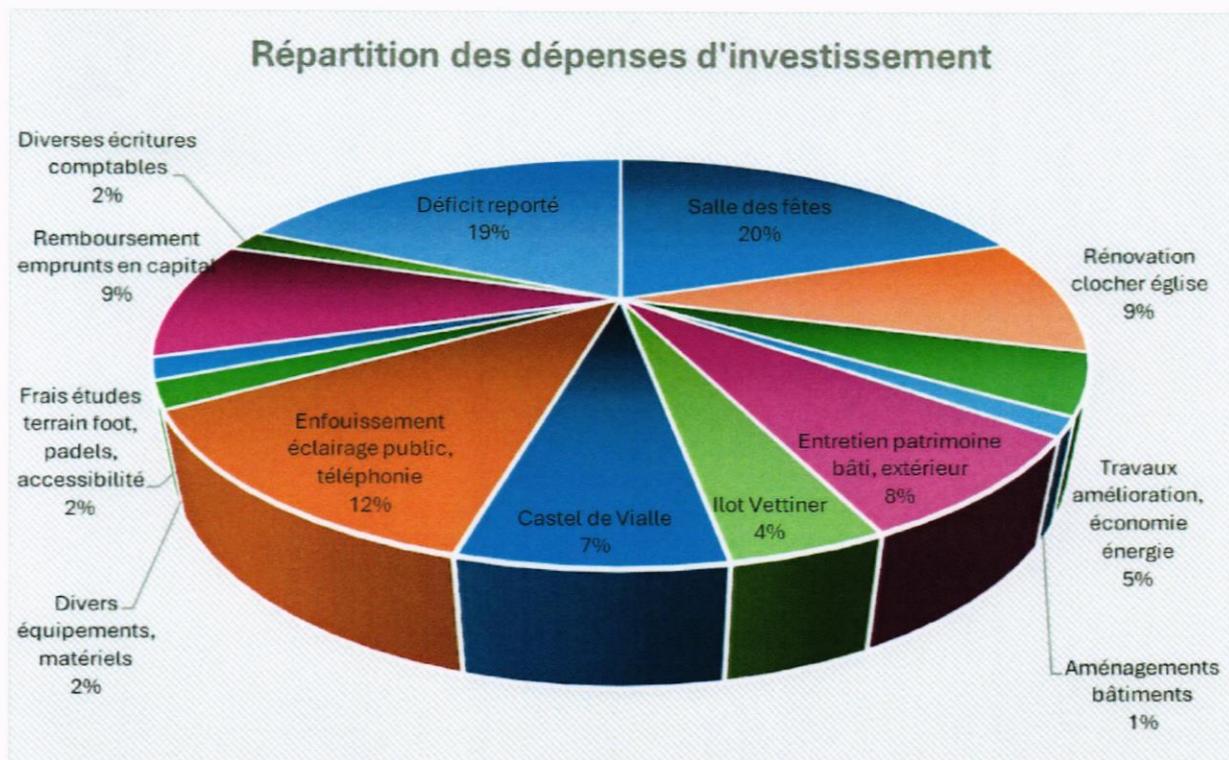
Programmes	Montant TTC
Salle des fêtes	823 701,16 €
Rénovation clocher église	390 064,40 €
Travaux amélioration, économie énergie	195 862,00 €
Aménagements bâtiments	60 000,00 €
Entretien patrimoine bâti, extérieur	321 104,05 €
Ilot Vettiner	172 213,49 €
Castel de Vialle	287 242,68 €
Enfouissement éclairage public, téléphonie	511 161,21 €
Divers équipements, matériels	86 244,75 €
Frais études terrain foot, padels, accessibilité	71 845,24 €
Remboursement emprunts en capital	392 589,00 €
Diverses écritures comptables	71 241,57 €
Déficit reporté	769 501,21 €

905- Mairie	95826,00	145840,96	241666,96
906- Salle des Fetes	5280,00	0,00	5280,00
907- Salles des sports / Equipements sportifs	65365,53	68671,48	134037,01
908- Cuisine	0,00	24000,00	24000,00
909- Castel	0,00	287 242,65	287 242,65
910- Ecoles	6214,90	39193,44	45408,34
911- ALSH	31356,71	6127,80	37484,51
912- Crèche	0,00	4100,00	4100,00
913-Bois et Parcs	0,00	11000,00	11000,00
915- Espaces verts	0,00	3500,00	3500,00
916 - Accessibilité ERP	0,00	10000,00	10000,00
917- Salle Rambaud	3470,40	8764,08	12234,48
918- Logements	960,00	18500,00	19460,00
919- Plaine des Sports	1440,00	13000,00	14440,00
920- Eglise / cimetière	23624,40	369440,00	393064,40
923- Electrification / Eclairage public	111161,21	427000,00	538161,21
924- Voirie / Environnement	2160,00	45166,80	47326,80
925- Vettiner	135322,77	36890,72	172213,49
927. Reconstruction salle des fêtes	0,00	818421,16	818421,16
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	769501,21	769501,21
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		769501,21	769501,21
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00	392589,00	392589,00
1641- Emprunts en euros	0,00	392589,00	392589,00
204	0,00	24212,00	24212,00
2046 - ACI Bx Métropole	0,00	24212,00	24212,00
040- Opérations d'ordre de transfert	0,00	28212,00	32209,49
13911 - Autres amortissements			292,20
139158 - Amortissement subventions EP			3705,29
198 - ACI Bx Métropole	0,00	24212,00	24212,00
20422 - PIG	0,00	4000,00	4000,00
458	0,00	14820,08	14820,08
458102- Ecriture comptable convention mobilier urbain	0,00	14820,08	14820,08

Le total des opérations s'élève à un montant de 2 919 438.98 €.

Les principales opérations sur 2025 sont les suivantes :

Programmes	Montant TTC
Salle des fêtes	823 701,16 €
Rénovation clocher église	390 064,40 €
Travaux amélioration, économie énergie	195 862,00 €
Aménagements bâtiments	60 000,00 €
Entretien patrimoine bâti, extérieur	321 104,05 €
Ilot Vettiner	172 213,49 €
Castel de Vialle	287 242,68 €
Enfouissement éclairage public, téléphonie	511 161,21 €
Divers équipements, matériels	86 244,75 €
Frais études terrain foot, padels, accessibilité	71 845,24 €
Remboursement emprunts en capital	392 589,00 €
Diverses écritures comptables	71 241,57 €
Déficit reporté	769 501,21 €



c) Détail des recettes

SECTION RECETTES	RAR 2024 reportés sur 2025	Nouveaux crédits 2025	BP 2025
		256104,19	5062709,86
021- Virement de la section de fonctionnement		3184820,97	3184820,97
021- Virement de la section de fonctionnement		3184820,97	3184820,97
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		114686,98	114686,98
28031 -		1024,80	1024,80
21828 -		0,00	0,00
2804182-		28162,76	28162,76
280422-		3499,80	3499,80
28046 -		0,00	0,00
2805 -		5991,84	5991,84
28121-		424,76	424,76
28128 -		1399,91	1399,91
28152 -		1296,64	1296,64
281568 -		464,22	464,22
281828 -		16261,18	16261,18
281831 -		532,56	532,56
281838 -		7751,16	7751,16
281848 -		7407,39	7407,39
28185 -		265,11	265,11
28188 -		36964,12	36964,12
281311 -		202,82	202,82
281318 -		499,44	499,44
281321 -		465,02	465,02
28158 -		1210,12	1210,12
281841 -		863,33	863,33
10- Dotations, fonds divers et réserves		1484243,49	1484243,49
10222- FCTVA		313226,98	313226,98
10226- Taxe aménagement		153191,31	153191,31
10251 - Don pour salle des fêtes		10000,00	10000,00
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés		1007825,20	1007825,20

13- Subventions d'investissement	256104,19	238890,74	494994,93
13158 - EP Métropole Avenue Belle Etoile (tranche 1 et 2)	14996,05		14996,05
13158 - Métropole coworking	9000,00		9000,00
13158 - EP SDEEG Belle Etoile Malus à Ascot tranche 2	7755,39		7755,39
Subvention rénovation clocher		145159,65	145159,65
13158 - EP Sdeeg chemin de la Croix d'Ardit	5091,84		5091,84
13158 - EP Métropole chemin de la Croix d'Ardit	5860,08		5860,08
13158 - EP Métropole route Bleue	11752,33		11752,33
13158 - EP Sdeeg Route de Latresne		12000,00	12000,00
13158 - EP Métropole Route de Latresne		69731,09	69731,09
13158 - EP Sdeeg Chemin des Collines		12000,00	12000,00
1323 - Département Gironde (AMO SDF)	4770,00		4770,00
DSIL Vettiner	194981,50		194981,50
CAF Mobilier ALSH (11/2024)	1897,00		1897,00
458 - Sub. Métropole convention mobilier / étude domanialité		14820,08	14820,08
458202 - Subvention Métropole convention mobilier		14820,08	14820,08
2188 - Ecriture comptable mobilier Métropole		14820,08	14820,08
041- Ecriture comptable étude Vettiner		10427,52	10427,52

Les principales recettes de la section d'investissement proviennent du virement dégagé de la section de fonctionnement de 3 184 820.97 €, du FCTVA issu principalement de l'ilot Vettiner (313 226.98 €), de la taxe d'aménagement (153 191.31 €), de l'affectation du résultat 2024 (1 007 825.20 €) et de diverses subventions (494 994.93 €). Aucun emprunt n'est réalisé en 2025. La section d'investissement est en excédent de 1 166 043.29 €. Cela participera au financement des travaux de reconstruction de la salle des fêtes.

III. Etat de la dette

ETAT DE LA DETTE ANNEE 2025 - BUDGET COMMUNAL								
Objet de l'emprunt	Capital emprunté	1ere échéance	Durée année	Dernière échéance	Taux	Montant total intérêts	Coût du prêt	Capital restant dû au 31/12/2024
Remboursement anticipé 2 emprunts CA	619 534.69 €	01/05/2008	25	01/11/2032	4.76%	450 680.29 €	1 070 214.98 €	280 987.61 €
Ateliers municipaux	400 000.00 €	01/12/2007	25	01/06/2032	4.67%	283 127.67 €	683 127.67 €	170 974.49 €
Emprunt renégocié	204 285.76 €	01/02/2008	25	01/08/2032	4.86%	153 724.43 €	358 010.19 €	94 031.53 €
Aménagement CLSH Maternel+Vettiner	700 000.00 €	30/11/2010	25	30/05/2035	3.98%	411 472.00 €	1 111 472.00 €	378 531.16 €
Maison Vettiner	500 000.00 €	02/05/2012	15	02/05/2026	5.30%	203 275.93 €	703 275.93 €	86 809.41 €
Extension groupe scolaire	600 000.00 €	30/01/2017	20	30/01/2036	1.80%	119 763.16 €	719 763.16 €	385 319.84 €
Extension Ecole Maternelle	500 000.00 €	30/05/2017	20	28/02/2037	1.09%	57 350.60 €	557 350.60 €	318 999.06 €
Agrandissement Crèche	600 000.00 €	05/01/2019	20	05/07/2038	1.72%	112 423.11 €	712 423.11 €	441 079.51 €
Ilot Vettiner	3 600 000.00 €	01/03/2024	20	01/12/2043	2.98%	1 094 852.00 €	4 694 852.00 €	3 420 000.00 €
	7 723 820.45 €					2 886 669.19 €	10 610 489.64 €	5 576 732.61 €



2025-03-07

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
& CREDITS DE PAIEMENT
POUR LA RECONSTRUCTION SALLE DES FETES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-04-06 en date du 3 avril 2024, une autorisation de programme avait été prise pour les travaux de reconstruction de la nouvelle salle des fêtes. Vu l'avancement du projet, il est proposé d'actualiser le montant du programme.

Il explique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement. Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédit de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M57,

La définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ces autorisations de programme portent sur les grandes priorités municipales.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils reprennent les engagements délibérés par le conseil municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des travaux et de leur importance stratégique pour la ville.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP).

La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisées au titre de l'année N.

La révision des AP/CP

La révision d'une AP consiste en la modification du montant d'une autorisation d'engagement déjà votée (à la baisse comme à la hausse). Elle découle de la révision des opérations votées qui la composent. Elle entraîne nécessairement une mise à jour des phasages par exercice et par ligne budgétaire de son échéancier de crédits de paiement. Elle est réalisée lors d'une étape budgétaire et fait, obligatoirement pour les communes, l'objet d'une délibération spécifique lors de l'adoption du budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative.

Les crédits non engagés d'une AP à la fin de sa durée de vie ou lorsqu'elle est annulée par l'assemblée délibérante, deviennent caducs. Le constat de cette caducité fait l'objet d'une information de l'assemblée délibérante lors de l'arrêté des comptes. Il devient alors impossible de créer de nouveaux engagements ni d'augmenter les engagements existants. En revanche, les engagements en cours peuvent être exécutés et donnent lieu à des paiements jusqu'à ce qu'ils soient soldés.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour réactualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la reconstruction de la salle des fêtes. Le coût de cette opération est estimé à environ 4 000 000 € TTC.

Reconstruction salle des fêtes	CP 2024		CP 2025		CP 2026		Montant total AP	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Maitrise d'œuvre		27 712,95 €	282 904,16 €		210 274,53 €		493 178,69 €	27 712,95 €
Travaux			500 000,00 €		2 893 013,14 €		3 393 013,14 €	- €
Contrôle technique			12 432,00 €		3 225,73 €		15 657,73 €	- €
SPS			11 781,00 €		3 056,82 €		14 837,82 €	- €
Etudes scéniques			13 759,20 €		- €		13 759,20 €	- €
Etudes de sol			4 596,00 €		- €		4 596,00 €	- €
Relevés topographiques			2 280,00 €		- €		2 280,00 €	- €
Total des Dépenses/an	- €	27 712,95 €	827 752,36 €	- €	3 109 570,22 €	- €	3 937 322,58 €	27 712,95 €
FCTVA					- €		- €	- €
Emprunt					1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	- €
Autofinancement		27 712,95 €	827 993,16 €		959 570,22 €		1 787 563,38 €	27 712,95 €
Indemnité Assurance					650 000,00 €		650 000,00 €	- €
Total des recettes/an	- €	27 712,95 €	827 993,16 €	- €	3 109 570,22 €	- €	3 937 563,38 €	27 712,95 €

Le prévisionnel de financement n'intègre pas à ce jour l'octroi de subventions ; des dossiers de demandes seront déposés auprès de divers partenaires institutionnels dans les mois à venir. Le montant de l'emprunt de 1 500 000 € pourra être ainsi affiné en fonction des subventions potentiellement accordées et autofinancement.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tableau récapitulatif ci-dessus d'autorisation de programme et d'autorisation de crédit de paiement lié à la reconstruction de la salle des fêtes.

Vote Pour 22

Abstention 0

Contre 5

Pour extrait conforme,
Le Maire

Dominique ALCALA





2025-03-08

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL
BUDGET PRIMITIF 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
 Christine BERAUD à Dominique ALCALA
 Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
 Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
 Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
 Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
 Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du lotissement communal et la note de synthèse qui s'établit comme suit. Les sections de fonctionnement et d'investissement qui sont examinées et commentées par chapitres.

Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 011	45 388.00 €	7015- Vente terrains	355 200.00 €
Chap 65 Autres charges gest°	273 278.04 €	7133-Stock produits achevés	1 075 090.65 €
7133- Annulation stock	1 029 702.65 €	Excédent N-1	31 156.08 €
7135- Sorite stock lots vendus	113 078.04 €		
TOTAL	1 461 446.73 €	TOTAL	1 461 446.73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
3355- Stock produits achevés	1 075 090.65 €	3355 - Annulation stock	1 029 702.65 €
		3555 - Sorite stock lots vendus	113 078.04 €
		Excédent N-1	16 170.68 €

TOTAL	1 075 090.65 €	TOTAL	1 158 951.37 €
-------	----------------	-------	----------------

La somme de 273 278.04 € est versée au budget principal de la commune. Il correspond au montant de la vente du lot n°7 déduction faite des frais d'agence. La section d'investissement du budget annexe du lotissement communal 2025 est excédentaire de 83 860.72 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe 2025 du lotissement communal tel présenté ci-dessus.

Vote Pour 22 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-09

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions à attribuer aux diverses associations communales pour l'année 2025.

Il propose les subventions suivantes :

Associations	Subventions accordées en 2025
Association Amanieu de Bouliac	8 000,00 €
Chorale Altaïr	1 000,00 €
Pétanque Bouliacaise	500,00 €
Bouliac Football Club	8 000,00 €
Association du Personnel Communal	1 000,00 €
Association des Anciens Combattants	1 500,00 €
Association Poignée en Main	300,00 €
Association Bouliac Sports Plaisirs	17 500,00 €
Association Bouliac Vous Accueille	500,00 €
Tennis Club Bouliacais	5 500,00 €

Association Ardance	1 500,00 €
Club Informatique de Bouliac	1 000,00 €
Les Vieux Crampons Bouliacais	800,00 €
Association Atelier du Castel	400,00 €
Club des Aînés de Bouliac	2 000,00 €
Foyer Culturel et Sportif	9 000,00 €
Association Jardins des Asphodèles	6 000,00 €
Club Gymnique Bouliacais	700,00 €
Bouliac Basket Club	8 000,00 €
Les Ateliers du Fil	800,00 €
Bridge Bouliac	300,00 €
LAPA (Association Protection Abeilles)	500,00 €
Sport Santé Bouliac	600,00 €
Histoire et Culture	500,00 €
TOTAL GENERAL	75 900,00 €

Le montant total des subventions aux associations pour l'année 2025 s'élève à 75 900.00.

Il est précisé que le versement de la subvention au Club de Football ne sera fait qu'à la vue et à l'analyse des comptes de l'associations par un organisme d'expertise comptable et la tenue d'une assemblée générale permettant le renouvellement du bureau directeur selon les conditions prévues aux statuts.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement des subventions ci-dessus aux associations communales pour l'année 2025.

Vote Pour 27 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire

Dominique ALCALA





2025-03-10

**ASSOCIATION ARDANCE : OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNEL POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE
LOCATION DE LA SALLE LA COUPOLE A SAINT LOUBES**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 10 août 2022, la commune ne dispose plus de sa salle des fêtes suite à sa destruction par un incendie accidentel.

Certaines associations comme ARDANCE se retrouve en grande difficulté pour trouver une salle ayant une capacité suffisante permettant d'accueillir du public pour les représentations de fin d'année scolaire. En 2023 et 2024, l'association ARDANCE avait obtenu de la part de la Ville de Floirac la possibilité d'utiliser la salle M270. Pour 2025, cette mise à disposition n'a pas pu se faire.

ARDANCE a fini par réserver la salle de La Coupole de Saint Loubes pour un montant de 8350 € (pour deux représentations). Bien que l'entrée aux spectacles soit payante, il manque une somme de 2 700 € pour boucler le financement.

Monsieur le Maire propose d'apporter une subvention exceptionnelle de 2 700 € à ARDANCE de sorte à finaliser le financement de la location de cette salle. Il rappelle qu'une aide similaire avait été accordée à l'association Le Foyer Culturel (Kakofony) pour la location de la salle des fêtes de Tresses en 2024.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 700 € à ARDANCE pour la location de la salle La Coupole à Saint Loubes.

Vote Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire

Dominique ALCALA





2025-03-11

**RESSOURCES HUMAINES : ADHESION A LA CONSULTATION DE
CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2026-2029
VIA LE CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire rappelle la difficulté que la commune a rencontré lors du renouvellement du contrat d'assurance portant sur les risques statutaires.

Le centre de gestion de la gironde propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer la consultation qui va être menée de sorte à pouvoir bénéficier éventuellement de conditions plus favorables qu'actuellement. Une fois la consultation faite et les offres connues, la commune sera libre de délibérer à nouveau pour souscrire un nouveau contrat d'assurance ou pas.

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La commune de Bouliac charge le Centre de gestion :

- De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Vote Pour 27 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-12

ALSH : TARIFS STAGES PRINTEMPS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
 Christine BERAUD à Dominique ALCALA
 Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
 Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
 Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
 Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
 Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs du stage prévu par l'ALSH pour les vacances scolaires de printemps 2025.

Descriptif Stage Equitation du 22 au 25/04/2025

Le stage se déroule au centre équestre Les Poneys de Novum à Salleboeuf. Découverte du monde équestre, hippologie, entretien, monte. Encadrement par des professionnels de l'équitation accompagnés des animateurs de l'ALSH. Transport en minibus.

Il est prévu pour 28 enfants de 3 à 11 ans. Un groupe de 12 enfants de maternelle le matin et un autre groupe de 16 enfants d'élémentaire l'après-midi. Les tarifs indiqués comprennent seulement le transport, l'encadrement et l'activité. Si les enfants restent à l'ALSH par la suite, la ½ journée sera facturée en plus.

Tranche 1	QF 0 à 500	36.02 € (40%)
Tranche 2	QF 501 à 999	47.28 € (52.50%)
Tranche 3	QF 1000 à 1499	58.53 € (65%)
Tranche 4	QF 1500 à 1999	69.79 €

		(77.50%)
Tranche 5	QF 2000 et plus	81.05 € (90%)

Le stage sera confirmé avant le début des vacances scolaires en fonction du nombre de participants et d'animateurs disponibles.

Pour ce stage, une réduction de 20 % sera accordée pour le 2^{ème} enfant, 30 % pour le 3^{ème} enfant, 40 % pour le 4^{ème} enfant d'une même famille. Il est rappelé que le CCAS peut être saisi par des familles en difficultés.

Où ces explications et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve la grille tarifaire ci-dessus.

Vote Pour 22 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-13

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)
ADHESION ET CONVENTIONNEMENT ANNEE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
 Christine BERAUD à Dominique ALCALA
 Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
 Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
 Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
 Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
 Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire rappelle que la commune travaille depuis plusieurs années avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat dans le cadre d'un conseil en énergie partagé permettant d'avoir une analyse fine des consommations des divers fluides utilisés par la collectivité (eau, électricité, gaz) et d'en proposer des optimisations. Un accompagnement à la mise en place des préconisations techniques et administratives sera fait.

Réalisation du suivi énergétique pour les bâtiments suivants :

- Groupe scolaire
- Centre de loisirs élémentaire
- Centre de loisirs maternelle
- Le Castel de Vialle
- Le pôle technique municipal
- La Maison Vettiner
- La Mairie
- Salle Albert Rambaud
- Le centre culturel
- La salle Serge Breuil y compris le dojo
- La Maison des associations
- Le club house de tennis

L'ALEC proposera un accompagnement pré-opérationnel en énergies thermiques renouvelables (EnR) financé dans le cadre du Contrat de Développement des EnR Thermiques en Gironde : études d'opportunité multi-EnR et réseau de chaleur, accompagnement des maîtres d'ouvrages à la conception et à la réalisation des projets.

Il est également prévu dans le cadre de la convention dans le cadre du Décret tertiaire la réalisation de la saisie annuelle sur la plateforme OPERAT.

Considérant que ces missions d'intérêt général sont cofinancées par les membres fondateurs de l'ALEC (Bordeaux Métropole, Conseil Départemental de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine) et l'ADEME, la Mairie de Bouliac décide d'y participer à hauteur de 3 420 € pour l'année 2025 pour les missions citées précédemment. A cette somme, vient s'ajouter le montant annuel de l'adhésion, fixé dans le règlement intérieur de l'association à 582 €.

Oùï ces explications,

- Le Conseil Municipal approuve la passation d'une convention avec l'ALEC selon les tarifs présentés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-14
**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE :**
ADHESION 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Mis en place par le Conseil Général de la Gironde en 1979, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde a pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Investi d'une mission de service public, le CAUE accompagne gratuitement les particuliers et les collectivités.

Conseiller les particuliers dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension, rénovation...). Conseiller les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.

Former et informer les élus locaux et les services techniques, les professionnels aux différents enjeux de territoires et contraintes techniques, afin d'apporter des éclairages, réponses ou solutions aux projets.

Sensibiliser tous les publics à la qualité de l'architecture et du paysage, la réglementation, les techniques de construction (publications, expositions, conférences...). Sensibiliser le public scolaire par des actions pédagogiques liées à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde propose les services d'un architecte conseil peut être consulté par les habitants de la commune désirant obtenir des renseignements sur le montage de dossiers de permis de construire et/ou de déclaration préalable (permanence en Mairie en Floirac le 2^{ème} vendredi de chaque mois).

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Marchand, architecte auprès du CAUE, participe au jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des fêtes.

Pour 2025, la cotisation des communes de 1 000 à 4 999 habitants est fixée à **200.00 €** comme l'année passée.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2025 au CAUE pour un montant de **200.00 €**.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire

Dominique ALCALA





2025-03-15

ADHESION A L'IDDAC – ANNEE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
 Christine BERAUD à Dominique ALCALA
 Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
 Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
 Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
 Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
 Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Créé en 1991, l'iddac est l'agence culturelle du Département de la Gironde. Association loi 1901, l'agence est liée au Département de la Gironde par une convention qui définit les champs et périmètres de ses missions dans une perspective globale d'aménagement et de développement culturel du territoire.

Son action s'articule autour de 3 grands champs de mission :

- *L'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles*
- *Le soutien à la création et à l'économie de la culture*
- *L'ingénierie culturelle et les ressources territoriales*

L'agence fait partie du Pôle Culture et Documents Départemental (PCDD) du Département, aux côtés de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, de Biblio.gironde, des Archives départementales et de la Direction de la Documentation. Elle a comme mission première l'animation de la coopération départementale pour une meilleure accessibilité de tous aux pratiques artistiques et culturelles.

L'action de l'iddac est fondée sur des principes de coopération. L'agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle

partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

Parmi ces publics, une attention particulière est portée aux jeunes, de la petite enfance au lycée, en milieu scolaire, périscolaire et dans les structures sociales. Les arts et la culture participent au développement de la personne et à la construction de la citoyenneté. Partager des émotions artistiques, découvrir des cultures sont des moments rassembleurs qui fondent et favorisent le vivre ensemble. C'est pourquoi le Département de la Gironde et l'iddac ont posé au cœur de leur projet les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

En direction de la jeunesse, les actions de l'iddac se déploient dans les champs éducatif et social. En milieu scolaire (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) et périscolaires (centres de loisirs, crèches, multi-accueils, relais des assistantes maternelles...) pour le champ éducatif, et dans les structures de prise en charge de l'enfance en difficulté pour le social (Maisons d'Enfants à Caractère Social, Instituts Médico-Éducatif...).

Au sein du PCDD, l'iddac œuvre à renforcer l'articulation entre les différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle portés par le Département (Culture et Citoyenneté, Jeunesse, Environnement), Biblio.gironde et les Archives départementales.

En milieu scolaire et périscolaire, les actions de l'iddac s'inscrivent dans le cadre de la convention unissant le Département de la Gironde, la DSDEN et la DRAC (2017-2021). Le plan départemental « Chemins de cultures » qui en découle fixe les objectifs opérationnels : une généralisation et une territorialisation des programmes. Cette démarche est partagée avec la Région et le CRARC pour les lycées d'enseignement général et les lycées agricoles.

Outre ces missions, l'iddac peut apporter une aide technique, de l'ingénierie – ressources ainsi que de la formation. L'Iddac est associé aux travaux de reconstruction de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à l'iddac pour un montant de 338.00 € au titre de l'année 2025 (332.00 € en 2024). Nous pouvons bénéficier de prêts de matériels et autres partenariats notamment pour l'Été Métropolitain.

Où ces explications, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune à l'iddac pour un montant de 338.00 €.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-16

ASSOCIATION REV : ADHESION 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

L'association R.E.V. implantée sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers depuis 1992, labellisée depuis 2018 Régie de Territoire, déclarée d'utilité sociale, a défini son projet associatif autour de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

R.E.V. développe ainsi ses actions en alliant accompagnement social, développement durable et activités économiques.

R.E.V. insère chaque année, dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, une cinquantaine de personnes en grande précarité, bénéficiaires des minima sociaux, issues pour la grande majorité, du territoire du Pôle Cœur Entre Deux Mers. Plus de 60% d'entre eux obtiennent les prérequis nécessaires pour accéder au marché du travail et trouvent une solution d'emploi ou de formation en sortie de parcours.

En tant que Régie, R.E.V. peut intervenir, indifféremment à la demande des CCAS, des élus, ou des habitants du territoire sur des situations d'urgence ou pour réaliser, à la demande, des menus travaux.

R.E.V., conformément aux missions d'une Régie, a également orienté son projet associatif en direction des habitants du territoire et a l'ambition de participer à la construction d'une citoyenneté active en partenariat avec les acteurs politiques et institutionnels du territoire.

Les missions dévolues à une Régie s'exercent grâce aux soutiens et à l'engagement des acteurs politiques du territoire au profit du « mieux-vivre » et du « bien-vivre » de ses habitants et votre investissement à nos côtés serait une aide précieuse, tant sur le plan partenarial que financier.

Ses activités principales sont :

- L'environnement : les espaces verts, les espaces naturels et le broyage
- La valorisation des déchets ménagers : la livraison, l'entretien et la réparation de conteneurs, le nettoyage des points d'apports volontaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel aux services de l'association REV pour l'entretien annuel des sentiers pédestres (4 à 6 passages par année).

Dans ce cadre, il y a lieu d'adhérer à cette association pour un montant annuel de **378.00 €** (même montant depuis 2017).

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2025 à l'association REV pour un montant de **378.00 €**.

Vote Pour 27 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2025-03-17

ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE & DE FRANCE :
ADHESION 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde (AMG), qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France.

Les principales missions de l'AMG sont :

- La formation (programme transmis régulièrement)
- L'information : les rencontres de l'AMG, les vendredis de l'info, les assises, le réseau interco, l'écu girondin et la lettre info, des notes et fiches.
- Le conseil juridique et technique
- La défense des communes et des intercommunalités
- Le SELAQ

La cotisation 2025 qui englobe l'AMG et l'AMF est fixée à **743.58 €** (AMG 100.00 € + AMF 643.58 €).

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

Berser
Levraut

ID : 033-213300650-20250325-DM_20250317-DE

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement en 2025 de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde et l'Association des Maires de France pour un montant global de **743.58 €** (738.77 € en 2024)

Vote Pour 27 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire

Dominique ALCALA





2025-03-18

SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) :
ADHESION 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT QUATRE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Christian BLOCK
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Jérôme LAMBERT à Franck LECALIER
Jérôme OLIVIER à Morgane LACOMBE
Laurence ROQUE à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Sandrine PAULUS

Par son action au service des collectivités girondines depuis 1937, le Syndicat Départemental d'Energie Environnement de la Gironde contribue à l'aménagement du territoire, à la valorisation du patrimoine architectural et à la préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDEEG regroupe les 538 communes girondines et a pour principale mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz.

Acteur du système électrique, le SDEEG adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, ou à des renforcements de lignes de façon à permettre le développement de l'habitat et de l'essor économique de nos territoires.

De plus, soucieux de fiabiliser la desserte en électricité face aux aléas climatiques, il engage un programme volontariste d'enfouissement des réseaux basse tension. Ces travaux permettent de répondre à l'évolution des besoins des consommateurs en quantité et qualité.

Par ailleurs, le SDEEG œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergie avec des gains financiers non négligeables pour les communes.

Monsieur le Maire rappelle que tous les derniers travaux d'enfouissement des lignes de téléphonie et d'éclairage public sur la commune ont été réalisés par l'intermédiaire du SDEEG qui a apporté également son soutien financier.

L'adhésion au SDEEG pour l'année 2025 est de **100.00 €** (même montant depuis 2016).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2025 au Syndicat Départemental d'Energie Environnement de la Gironde pour un montant de **100.00 €**.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire

Dominique ALCALA

